

**Présidence française du Conseil de l'Union Européenne / Evènements dédiés à la
Propriété Intellectuelle**

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous contacter dans la perspective de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, à venir pour le premier semestre 2022.

Nous sommes des associations professionnelles regroupant des praticiens de la propriété intellectuelle exerçant dans l'industrie, comme en cabinets d'avocats ou de conseils en propriété industrielle. Nous comptons notamment parmi nos membres les fleurons des entreprises françaises dans les secteurs économiques les plus variés (énergie, télécommunications et nouvelles technologiques, luxe, habillement, cosmétique, chimie, pharmacie, hôtellerie/restauration, etc), qu'il s'agisse de PME, d'ETI ou de grands groupes.

La propriété intellectuelle est un enjeu majeur pour nos membres, dont elle protège les créations et l'image de marque, acquise grâce à leurs efforts et investissements. C'est aussi un enjeu majeur pour la France, si elle souhaite conserver une position leader dans une économie concurrentielle et mondialisée. Dans une Europe confrontée à la concurrence directe des pays où la main d'oeuvre est moins onéreuse, la valeur réside avant tout dans la créativité et le savoir-faire, qui ne peuvent être protégés contre le parasitisme et la copie que par le jeu de la propriété intellectuelle. Nos voisins l'ont bien compris, qui, à l'instar de l'Allemagne, ont fait de la propriété intellectuelle le centre de leur stratégie économique et industrielle.

Dans cette perspective, nous ne doutons pas que la Présidence française aura à coeur, comme l'ont fait les Présidences précédentes en y associant les milieux intéressés, de mettre la propriété intellectuelle au premier plan de ses priorités.

A cet égard, nous rappelons que des sujets d'importance vitale pour nos membres sont à l'ordre du jour des travaux européens, qu'il s'agisse notamment:

- de la lutte contre le fléau que représentent pour nos entreprises la contrefaçon de masse et le piratage,
- du Digital Service Act et du statut des intermédiaires du e-commerce dont les services sont utilisés pour contrefaire,
- de la réforme du régime juridique applicable aux dessins et modèles ("paquet modèle"), titre conçu pour protéger le design innovant des créations de nos membres,
- des travaux en cours sur les indications géographiques, y compris concernant les produits industriels et artisanaux.

Nous attendons donc de la Présidence française une implication sans faille sur ces sujets d'importance.

Nous espérons également que, pour donner toute la visibilité nécessaire à ce sujet vital pour notre économie, la Présidence française veillera à organiser des événements dédiés à la propriété intellectuelle et notamment des conférences réunissant les acteurs de premier plan dans ce domaine.

Nous sommes à votre entière disposition pour évoquer ces sujets.

Dans l'attente de votre retour, nous vous présentons, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

LES SIGNATAIRES :

APRAM, Association des Praticiens du droit des marques et des modèles,
www.apram.com

UNIFAB, Union des Fabricants, www.unifab.com

AIPPI France, Groupe Français de l'Association Internationale pour la Protection de la
Propriété Intellectuelle, www.aippi.fr